



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CONVIVIALITÉ SAUCE CE BPL : DÉFINITION

Les cérémonies des vœux

Moment voulu convivial pour lequel chacun reçoit une invitation.

Cette année, pour les sites administratifs l'horaire de début est 18h, donc majoritairement en dehors des horaires de travail. Cela provoque un fort mécontentement chez les salariés de ces sites. Certes, cet événement n'a pas un caractère obligatoire puisque nous recevons une invitation que nous sommes à même de décliner. Pour autant, il nous semble essentiel de permettre à un maximum de salariés d'y participer notamment pour favoriser le lien social.

Mais cette participation aussi bien pour les sites administratifs que pour les différents groupes doit effectivement rester volontaire. Certains hiérarchiques n'hésitent pas à faire pression pour que les salariés y participent. D'autres ont demandé à des salariés de revenir sur leur temps de congé. Certes, nous le répétons, il s'agit seulement d'une invitation mais très souvent cela devient une obligation. Nous regrettons donc que l'organisation ne permette pas aux salariés d'y participer avec plaisir.

Les relations entre les salariés et leurs hiérarchiques

Dans une réunion avec les managers, Monsieur Bruno Gilles a demandé à la hiérarchie de se contenter d'une poignée de main aux collaborateurs. Nous estimons que chacun entretient les relations qu'il veut avec ses collègues, proches ou distantes, dans la mesure où c'est sans impact sur le travail demandé et surtout dans le respect de chacun.

A son arrivée, Monsieur Carcéles avait souhaité remettre de la convivialité dans l'entreprise. Pas sûr que ces exemples y contribuent.

La CFDT a pris contact avec la Direction pour lui faire remonter ses dysfonctionnements.

En attendant, en ce qui concerne les cérémonies des vœux, n'oubliez pas qu'il s'agit d'une invitation que chacun est libre d'accepter ou de refuser dès lors qu'elle se situe en dehors des heures de travail.

Les Délégués Syndicaux CFDT